

Nature du concours

Code et année du concours	C2B44IGEEUN- session2024
Emploi type	Ingénieur-e d'exploitation d'instrument (admissibilité)
externe, interne ou réservé	Concours externe
Corps	Ingénieur d'études
BAP	C
Catégorie	A

Bilan quantitatif

Nombre de postes ouverts	3 affectataires (Observatoire de Paris, Université de Bretagne Sud, Université de Lorraine) : 3 postes
Nombre de candidatures recevables	17
Répartition femmes/hommes	5 femmes / 12 hommes
Taux de participation aux épreuves d'admissibilité	100%
Nombre d'admissibles	11

Bilan qualitatif : niveau général des candidat-e-s

Phase d'admissibilité :

Nature de ou des épreuve(s)	<p>Admissibilité : Article 12 de l'arrêté du 28 décembre 2011</p> <p>Etude par le jury d'admissibilité d'un dossier comprenant, pour chaque candidat, ses titres et diplômes et lorsqu'il y a lieu un exposé de ses travaux, un état de ses services publics et privés ainsi qu'un descriptif des formations suivies. En outre, un rapport d'activité dactylographié de deux pages au maximum établi par le candidat doit figurer dans le dossier accompagné, le cas échéant, d'un organigramme structurel et d'un organigramme fonctionnel de la structure qui l'emploie ou qui l'a employé.</p> <p>Cette étude de dossier doit notamment permettre d'évaluer le niveau des connaissances et des compétences requises pour remplir les fonctions d'ingénieur d'études.</p> <p>(coefficient 4)</p>
-----------------------------	--

En premier lieu, le président du jury remercie ses collègues membres du jury, ainsi que le personnel de Nantes Université en charge de l'organisation de ce concours, pour leur investissement et leur professionnalisme qui ont permis le déroulement de ce jury d'admissibilité dans d'excellentes conditions.

Le jury d'admissibilité était composé de 5 membres : 3 hommes et 2 femmes.

Une réunion préparatoire s'est tenue en visio-conférence pour établir une grille de notation commune afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats

Le jury avait décidé d'évaluer les dossiers sur la base des critères suivants :

- qualité du rapport : structuration, clarté, aisance rédactionnelle, capacité de synthèse...
- parcours de formation initiale et continue, parcours professionnel,
- valeur professionnelle et niveau d'expertise technique,
- responsabilités confiées : encadrement, gestion de budget, degré d'autonomie,
- aptitudes personnelles : motivation, volonté de progresser, capacité à travailler en équipe...

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 12 sur 20.

11 candidats ont été retenus lors de la phase d'admissibilité sur les 17 dossiers étudiés.

Les notes inférieures au seuil d'admissibilité ne sanctionnent pas les compétences intrinsèques des candidats mais l'inadéquation de leur profil avec l'emploi type d'ingénieur d'exploitation d'instrument.

Les membres du jury ont estimé que la plupart des candidatures étaient de bonne qualité. Cependant, il serait bon de rappeler certains points afin d'aider les futurs candidats à améliorer leur dossier.

Tout d'abord, il est utile de respecter les consignes d'élaboration du dossier en fournissant tous les documents demandés et si possible dans l'ordre afin de faciliter leur traitement. De plus, les documents joints devraient être seulement ceux qui sont pertinents pour appuyer le dossier. Par exemple, un simple listing des publications est suffisant. Il est inutile de fournir les publications en entier, ni même la première page, sauf si un article correspond à l'illustration directe d'une compétence acquise ou d'un développement reconnu. L'esprit de synthèse est apprécié par les membres du jury qui doivent lire un certain nombre de dossiers et délibérer en temps limité.

Par ailleurs, le rapport d'activité n'est pas toujours suffisamment travaillé alors qu'il est souvent perçu comme l'élément essentiel du dossier. Certains candidats semblent avoir du mal à structurer leur texte afin d'en fluidifier la lecture et de mettre l'accent sur les points les plus valorisants. Trop peu d'entre eux adaptent son contenu à la fiche métier du concours concerné. Pourtant, il est important que les candidats montrent leurs réelles motivations à choisir cette voie d'ingénieur d'études. En effet, bien qu'il soit légitime que les candidats aient des attentes en termes de progression de carrière au regard de leurs diplômes, il s'agit de ne pas recruter sur un poste d'ingénieur d'études une personne qui aspirerait rapidement à des fonctions de chercheur ou d'ingénieur de recherche. Le jury a noté que la quasi-totalité des candidats possédaient un doctorat ou un master alors que le niveau de recrutement

minimal pour IGE est Bac+3. Est-ce dû à un manque d'information auprès des diplômés de niveau 6 quant à la possibilité d'accéder à un emploi d'ingénieur d'études ?

Lorsque le candidat est docteur, il devrait veiller à ce que son rapport d'activité ne décrive pas seulement le côté scientifique de sa thèse, mais également les compétences techniques, instrumentales et fonctionnelles développées au cours de cette formation.

Pour finir, le jury a aussi noté la présence de plusieurs agents déjà titulaires sur un poste d'IGE. Cela pose sans doute la question des difficultés rencontrées par les ITRF pour obtenir une mutation interuniversitaire.

MEMBRES DU JURY :

PRESIDENT - EXPERT	DUPONCHEL Benoit	Université du Littoral Côte d'Opale
EXPERT	JOANNY Loic	Université de Rennes
EXPERTE	GAILLARD Sophie	Centre national de la recherche scientifique, Villeurbanne
EXPERTE	FRANCONI Florence	Université d'Angers
MEMBRE	MOREAC Alain	Université de Rennes

A Nantes, le 28 / 11 / 2024

Signature du Président du jury



